

Convocations :20 février 2015

L'an deux mil quinze le vingt six février à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Madame CORDEL, Sophie, Madame FAYOLLE Myriam, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie.

Excusés : Monsieur Bertrand EXERTIER donne procuration à M. Arnaud BRACCO, Madame VOINOT Valérie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Dominique Lambert.

Réhabilitation chemin de l'église:

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de remettre en état le chemin de l'église qui relie le village au lieu-dit "le clos."

Deux devis ont été demandés : l'entreprise FOURNIER de Francin, et l'entreprise TRV de Détrier.

La demande portait sur le prix du forfait pour une journée de lamier et le prix du forfait d'une journée d'épaveuse et de broyeur.

- FOURNIER : forfait journée au lamier : 679 € HT
forfait journée épaveuse et broyeur : 649 € H.T
- SARL TRV : forfait journée au lamier : 800 € HT
forfait journée épaveuse et broyeur : 700 € H.T

A l'unanimité, les élus décident de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir, l'entreprise FOURNIER.

Elargissement de la route des marais :

Le Maire refait l'historique de cette opération : à la suite de l'annulation du PLU par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble le 11 avril 2013, le Plan d'Occupation du Sol est à nouveau le règlement de référence pour instruire l'urbanisme de la commune.

Pour permettre la réalisation de l'agrandissement de la zone artisanale des marais, les élus par délibération avait ouvert une révision du POS pour ce projet d'agrandissement de la zone artisanale. Pour concrétiser cet agrandissement, il était indispensable d'élargir la route .

Parallèlement, une révision du POS valant élaboration du PLU a également été lancée pour réactualiser le PLU annulé et être en conformité avec la législation.

Finalement, ces deux révisions faisaient doublon.

Après réflexion, les élus ont décidé d'abandonner la révision concernant l'agrandissement de la zone des marais, attendu que la révision pour l'élaboration du PLU reprend l'agrandissement de la zone artisanale de la commune.

Après avoir écouté l'exposé du maire, les élus délibèrent et décident à l'unanimité, d'abandonner provisoirement le projet d'agrandissement de la route, en attendant la réalisation du PLAN LOCAL D'URBANISME, et sa validation par les services de la Préfecture. Cette décision rend caduque les transactions menées avec les propriétaires riverains de la route.

A la validation du PLU au premier semestre 2017, les transactions pourront reprendre.

Protection sociale complémentaire santé des employés communaux:

Suite à la décision prise le 29 janvier 2015, L'assurance de la commune Groupama a fait une proposition labellisée à soumettre au conseil.

Après la lecture de la proposition personnalisée pour les deux employés, actuellement demandeurs, d'une participation de la commune, et après avoir délibéré les élus à l'unanimité:

- approuvent l'action sociale,
- décident de participer à hauteur de 30 % du montant de l'offre.
- autorise le Maire à signer la convention ou contrat d'adhésion et les arrêtés d'attribution nominatif.

Revision du POS n° 1 intitulée "extension des carrières : avenant n°2 :

Le Maire informe que dans le contrat de mission initial signé avec l'urbaniste Monsieur Janex, il n'avait pas été comptabilisé les reprises et modifications indispensables pour finaliser cette révision. Le montant de l'avenant s'élève à 960 € TTC.

Une discussion s'engage entre les élus. Le demande de l'avenant n°2 est mise au vote: avec 4 abstentions et 8 voix pour, le maire est autorisé à signer l'avenant et mandater la note d'honoraires correspondante.

Agrandissement du cimetière :

Le Maire rappelle que cette opération a été attribuée à l'entreprise PMN-TP. Cette dernière demande que la commune paie directement les matériaux d'enrochement.

Une discussion s'engage entre les élus, le devis est commenté, après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus décident de payer directement les matériaux d'enrochement à hauteur de prix indiqué sur le devis (13740 € HT) . Ces matériaux seront acheminés par l'entreprise PMN-TP.

Réflexion sur le renouvellement du tracteur :

Le premier adjoint, Gilles Monnet prend la parole et expose son point de vue concernant l'utilité pour la commune d'avoir un tracteur.

Le tracteur équipé d'une lame est indispensable pour assurer le déneigement à l'heure décidée par l'équipe municipale.

S'il est demandé à une entreprise de déneiger la commune, les élus n'auront plus la maîtrise de l'heure du déneigement.

Le tracteur, permet à l'employé communal d'effectuer divers travaux d'entretien de la commune tout au long de l'année.

Après avoir écouté, le point de vue du premier adjoint, la discussion s'engage, il est notamment évoqué la location d'un tracteur pour la période hivernale et un devis de remise en état du tracteur actuel.

Après avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de demander à la société THOUVARD de faire un devis de remise en état du tracteur de la commune.

Cet ordre du jour sera repris au prochain conseil avec le devis de la société THOUVARD.

Commune de Laissaud/MARTINEZ concernant le permis de construire modificatif PC 07314107G1005-M02FOIS

Le Maire informe les élus qu'une nouvelle fois la commune est contrainte de prendre un avocat pour, ester à la place de la commune, en justice afin de défendre la signature de l'arrêté autorisant le permis de construire FOIS, contesté par M et Mme MARTINEZ.

Cette action en justice commencée en 2008, ne semble pas devoir se terminer, les élus s'interrogent sur les moyens qu'ils détiennent pour faire cesser cette procédure.

La question sera posée à l'avocat désigné, une nouvelle fois par la commune pour ester en justice au titre de ce dossier : à savoir : Maître Eric LE GULLUDEC, 28 cours Jean Jaurès à Grenoble

Fête du village du 4 juillet 2015:

Myriam Fayolle prend la parole, suite à la première réunion inter- associations concernant la fête du village, Il a été décidé, en accord avec la commune que celle-ci prendrait à sa charge l'apéritif. Ensuite, le repas de midi serait proposé sous une forme "légère", des animations inter-génération seront organisées tout au long de l'après midi. Enfin un repas dansant serait organisé le soir.

Une discussion s'engage entre les élus pour le financement de cette fête. Après avoir délibéré, à l'unanimité, il est convenu que les dépenses seraient prises sur le compte 60623 du budget principal 2015 de la commune et les recettes (vente de repas) seraient imputées au compte 758 du même budget.

Il sera tenu une comptabilité spécifique a cette journée.

Une réunion est programmée le 10 mars sur l'organisation en générale de la fête du village avec toutes les associations.

Divers :

Diagnostic éclairage public :

Pascal Denche prend la parole et fait le compte rendu de la réunion avec la société VRD Altitudes, qui spontanément avait proposé de rencontrer les élus afin de présenter leur méthodologie en matière de diagnostic éclairage. Les factures EDF de l'éclairage public leur seront envoyé pour personnaliser le diagnostic, le prix de leur prestation doit parvenir en mairie prochainement.

Tirage au sort des lots de bois :

12 lots de bois ont été marqués sur le terrain, 13 personnes sont inscrites.

Les locataires depuis plusieurs années conservent la moitié de leur lot automatiquement et gratuitement. Les sept nouvelles parcelles sont tirées au sort par Myriam Fayolle .

Les lots sont attribué comme suit :

Lot 2 : Philippe NOBLE

Lot 6 : Paul CURA

Lot 11 : Stéphane CHENE

LOT 3 : Arnaud BRACCO

Lot 8 : Gilles OLLIER

Lot 4 : Roger FONTANA

Lot 10 : Christian BONNET

Une convention annuelle sera signée avec les 7 personnes désignées ci dessus pour une durée de 18 mois uniquement, soit jusqu'au mois de juin 2016.

Jardins communaux :

Les conventions sont reconduites tacitement , et les nouveaux inscrits seront inviter à signer une convention.

Défibrillateurs :

Les deux appareils ont été livrés, ils seront installés rapidement, la facture sera mandatée au compte 2188 sur le budget principal de la commune. Les élus autorisent le maire à mandater la facture avant le vote du budget 2015.

Commande de plantes vivaces et annuelles:

Catherine Caillod a commandé à l'entreprise CHOLAT les diverses plantes retenues par la commission embellissement.

L'employé communal est chargé d'aller chercher la commande.

Poste d'assainissement dit "du bourg" :

Gilles Monnet prend la parole pour explique que le poste d'assainissement du Bourg situé vers l'ancienne station d'épuration doit être aménagé par le SABRE et une partie du terrain communal sera inclus dans le périmètre de protection immédiate du poste. Les élus donnent leur accord.

Circulation dans les rues du village :

Catherine Caillod prend la parole et explique que le sens interdit de la rue principale ainsi que les giratoires ne sont pas respectés.

Plusieurs élus confirment ces dires. Après discussion, il sera demandé à la gendarmerie de venir contrôler la circulation de Laissaud, Les haies limitrophes avec les rues, et trop exubérantes seront systématiquement taillées enfin il sera rajouté des panneaux de signalisation.

Route de Sainte Anne :

Après l'affaissement, il y a un mois du talus de la propriété ALEO, un courrier recommandé a été envoyé a Monsieur ALEO, lui demandant de nettoyer l'abord de la route de Sainte Anne avant le 10 mars 2015, après la commune prendra un arrêté de péril *

Point sur les TAP :

Sophie Cordel fait le compte rendu de la réunion avec les maires et délégués du RPI.

Le coût des TAP n'a pas été estimé par toutes les communes, mais il s'avère toute de même que les mairies ne pourront plus faire face à cette charge financière sans solliciter une participation des parents qui inscrivent leurs enfants. Cette participation, s'appliquerait dès la rentrée scolaire 2015-2016 Ces questions font l'objet de discussions au niveau du RPI de façon à ce que le tarif soit identique dans les trois communes.

La convention financière a été entérinée, une discussion s'engage sur la date de l'application de cette convention financière liant les trois communes. Apparemment , il serait judicieux que les comptes des trois communes soient épurés.

Si en 2015 chaque commune solde ses arriérés, la convention pourrait être effective au 1er janvier 2016.

La seance se termine à 22 h 45

La prochaine réunion est fixée au jeudi 26 mars 2015 à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

